Renovo ENERGIES

FICHE PRATIQUE · CONSEILS

# Implanter sa PAC sans gêner le voisinage

Les règles à vérifier et les choix d'implantation à valider avec l'installateur avant la pose de l'unité extérieure.

4 points clés | 1 tableau | 5 points à cocher

## L'ESSENTIEL

**01** Le seuil légal porte sur l'émergence sonore chez le voisin, pas sur les décibels affichés par le fabricant.

**02** Le même appareil gêne davantage dans un quartier pavillonnaire calme qu'en cœur de ville bruyant.

**03** La puissance acoustique se compare entre modèles au même titre que la performance.

**04** Les règles de recul se vérifient commune par commune, avant la déclaration préalable de travaux.

## LES LEVIERS D'IMPLANTATION

| Paramètre | Bon choix |
|---|---|
| **Distance** | Unité éloignée de la limite de propriété |
| **Flux d'air** | Dirigé à l'opposé des ouvertures voisines |
| **Support** | Socle au sol ou plots anti-vibratiles |
| **Mur mitoyen** | À éviter pour la fixation |
| **Hauteur** | Près du sol, loin des fenêtres d'étage |

## À VÉRIFIER AVANT LA POSE

- ☐ Règles locales de recul : PLU, règlement sanitaire départemental, mairie
- ☐ Puissance acoustique du modèle proposé, comparée à d'autres modèles
- ☐ Sortie d'air orientée à l'opposé des chambres, les vôtres comme celles du voisin
- ☐ Règlement de lotissement ou de copropriété, accord de l'assemblée générale si besoin
- ☐ Emplacement dégagé, sans effet de résonance entre deux murs proches

## LE CONSEIL DE L'INSTALLATEUR

> Un voisin se plaint ? Faites mesurer le bruit chez lui avant de déplacer ou d'habiller l'unité.

**Un projet ? Visite technique et devis gratuits.**

09 75 96 25 19 · contact@renovo-energies.fr